

Observations relatives à trois armoiries de la salle des états

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

7. Ordre du Mérite.

Paul de Froment.

La croix de cet ordre, fig. 137, est dessinée ainsi que celles des ordres précédents dans le Numéro 12 des Archives.

Observations relatives à trois armoiries de la Salle des Etats. Voir N° de Juillet.

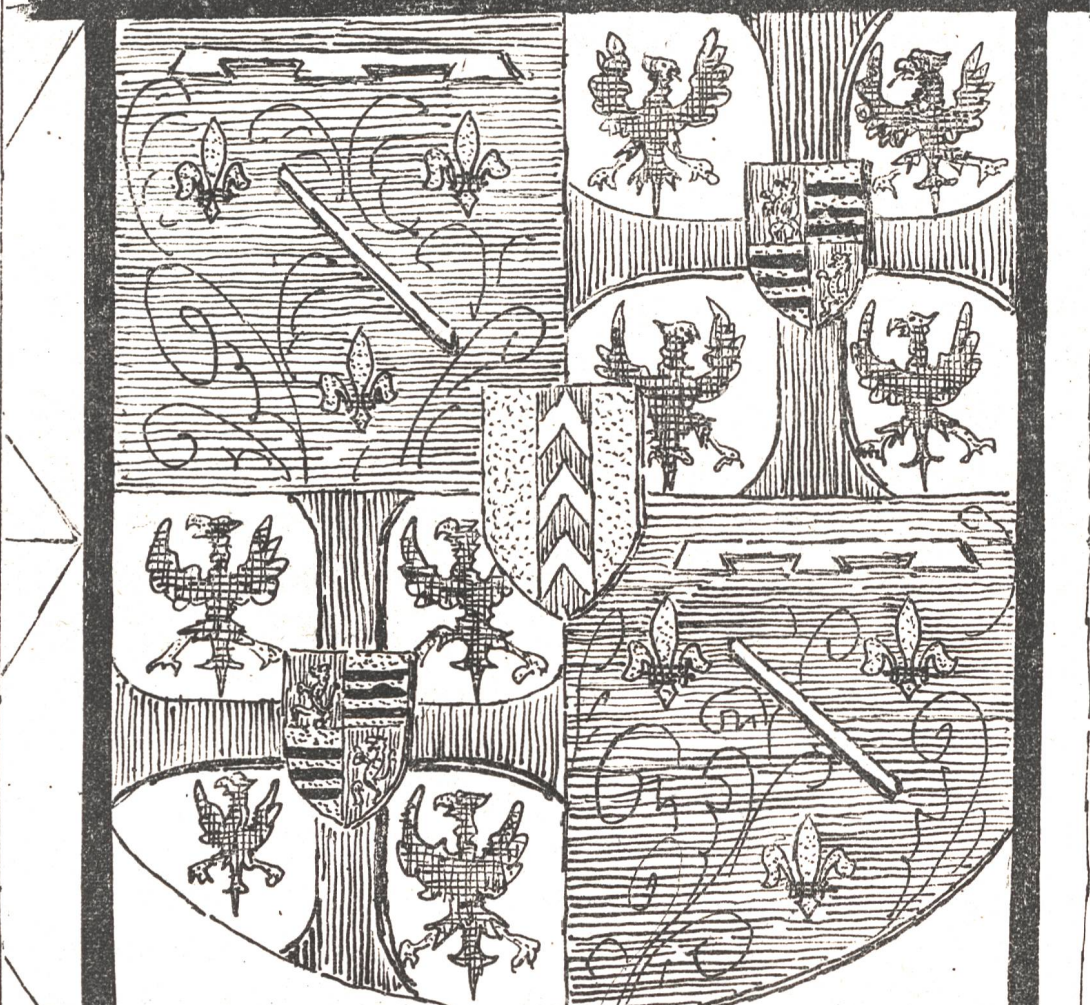
Sur la planche d'armoiries publiée au N° 7, nous avons représenté les armes de Rodolphe de Nidau telles qu'elles se sont au Château: de gueules au pal d'argent chargé de 3 chevrons de sable; le grand armorial prétend que cet écusson ne se trouve pas au Château et en sonne cependant un dessin peint différemment: d'argent au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or. Ces émaux proviennent dit-on de la collection de M. de Mülinen. D'autres auteurs blasonnent les armes de Nidau: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons d'azur, ou encore: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable.

Nous verrons quels émaux M. Jean Grellet a adoptés pour son tableau généalogique et héraldique de la maison de Neuchâtel.

La variante de M. de Mülinen est figurée sous N° 159 de la page précédente.

Les armes de Catherine de Gonzague dans l'écusson d'Henri 1^{er}, doivent être rectifiées et blasonnées comme suit: d'argent à une croix pattée de gueules cantonnée de 4 aiglettes de sable, membrées et becquées de gueules; la croix chargée d'un écusson de gueules au lion d'or, écartelé d'or à 3 fasces de sable. Nous donnons, fig. 141 p. 126 un dessin de ces armoiries d'après un vitrail conservé au Musée de Neuchâtel. Il faut remarquer que dans ce vitrail les becs et pattes des aiglettes sont d'or alors qu'ils devraient être peints en rouge.

Fig. 141



HENRI D'ORLEANS PAR LA GRACE DE
 DIEU PRINCE ET COMTE DE NEUFCHASTEL
 VALLANGIN, DUC DE LONGEVILLE ET TOUVILLE, PAIR
 DE FRANCE, AVSSI COMTE DE DVNOIS, CHAMONT ET
 TANCARVILLE, GOUVERNEUR POUR LE ROY EN
 PICARDIE. ANNO DOMINI MDCXV.

Armes d'Henri d'Orleans et Cathér. s. Gonzague.

La troisième observation a trait aux armes des seigneurs d'Estavayer; la maison de Stavaay ou d'Estavayer (en latin de Staviaco) remonte à une haute antiquité; les Estavayer tenaient en fief la ville de ce nom, qui porte encore pour armoiries une rose de queues en champ d'argent (fig. 140); or sur la feuille chromolithographiée du N° 7 nous avons peint une rose d'or; elle est fautive quant à ses émaux et doit être de queues. Au reste la Rose d'Estavayer, qui est aussi l'écusson de la Bécotche fera l'objet d'un travail spécial. à suivre.

Les Animaux du Blason. L'Aigle.

(Entre les pages 126 et 127 doit se placer une planche hors texte relative à cet article.)

L'Aigle. (Extrait du Dictionnaire héraldique de M. le Vicomte de Maquy.)

L'aigle est le plus usité des oiseaux, et tient le 1^{er} rang parmi eux, comme le lion parmi les autres animaux.

L'aigle, en blason, est toujours du genre féminin.

L'aigle symbolise la puissance.

Elle se représente la tête de profil, le corps de face et les ailes détachées du corps.

Il est nécessaire, pour blasonner cette pièce, de connaître ses différences, et la valeur des termes qui lui sont appliqués.

Lorsqu'elle n'a qu'une tête, il est inutile de le dire, il faut seulement spécifier si l'aigle est *éployée*, (Armoiries de la Commune de Marchâtel; armes de Genève: demi-aigle éployée, voir la planche dont les dessins correspondent aux figures 142 et 143) c.à.d. si elle a les ailes étendues, ce qui est la position la plus ordinaire, ou si elle a les ailes *abaissées*, c'est à dire pendantes le long du corps. On se sert aussi en assez généralement de ces mots: *vol éployé*, *vol abaissé*.

Mais si elle a deux têtes, non-seulement il faut toujours spécifier cette circonstance, mais encore il faut dire si elle a le *vol*